

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2614

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 3

A la deuxième phrase de l'alinéa 3, remplacer le mot :

"maximum",

par le mot :

"minimum".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas précipiter la décision.